

## **OROSDI**

Société en commandite par actions au capital de EUR 830.000

Siège social : 112, Avenue Kléber - 75116 Paris

552 022 832, RCS Paris

---

### **RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 19 JUIN 2009**

---

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a été établi en complément du rapport du conseil de surveillance de la société Orosdi (la "**Société**") relatif aux opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2008 dont les termes ont été arrêtés par le conseil de surveillance de votre Société le 29 avril 2009, et vous soumettant notamment la proposition d'affectation du résultat dudit exercice.

Le présent rapport a été préparé en vue de vous demander de formuler vos éventuelles observations sur le rapport complémentaire de gestion, le nouvel ordre du jour de l'assemblée générale mixte devant se tenir le 19 juin 2009 et le texte des résolutions qui ont été arrêtés par le gérant aux termes de ses décisions en date du 4 mai 2009.

#### **FIXATION PAR LE GERANT D'UN NOUVEL ORDRE DU JOUR EN VUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE PREVUE POUR LE 19 JUIN 2009 :**

Nous vous informons que le gérant de la Société a en effet inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte des actionnaires prévue pour le 19 juin 2009 les deux points supplémentaires suivants :

- la fixation des jetons de présence alloués au conseil de surveillance,
- et la ratification d'une convention réglementée (non autorisée préalablement par le conseil de surveillance) en application des dispositions de l'article L 225-42 du code de commerce sur renvoi de l'article L 226-1 du même code.

Le conseil de surveillance n'a pas d'observations particulières à formuler sur le rapport complémentaire de gestion du gérant, ni sur le nouvel ordre du jour de l'assemblée générale mixte devant se tenir le 19 juin 2009 fixé par le gérant, ni sur le texte des résolutions proposées par le gérant.

En conséquence, le conseil de surveillance ne voit pas d'objection à ce que l'assemblée générale mixte prévue pour le 19 juin 2009 approuve les opérations traduites et résumées dans le rapport de gestion complémentaire du gérant et nous vous recommandons ainsi d'adopter les propositions soumises à votre approbation et, en conséquence, de voter les résolutions correspondantes.

**LE CONSEIL DE SURVEILLANCE**

---

DZ K q.